



Fiche technique

Création d'un volet urgence à IRCC

Enjeu

La montée de l'instabilité mondiale, qu'elle soit liée à des motifs politiques, idéologiques ou environnementaux, laisse présager que les mouvements de réfugiés de masse se multiplieront au cours des prochaines décennies. Dans ce contexte, le Canada et le Québec seront appelés à jouer un rôle important pour les accueillir.

Malheureusement, les crises récentes comme le séisme en Haïti, la crise en Syrie ou, plus récemment, l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont démontré un manque de flexibilité et de réactivité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Proposition

Pour accroître la flexibilité d'IRCC, le Bloc Québécois propose qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada se dote d'un volet d'urgence. Un tel volet permettrait d'agir rapidement en cas de conflit en appliquant certaines dispositions ou en retirant certaines exigences, par décret, selon les circonstances.

Mesures proposées au volet d'urgence d'IRCC :

1. OUVERTURE DE BUREAUX DE VISAS D'URGENCE :

Le volet d'urgence d'IRCC devrait avoir comme objectif premier d'augmenter les ressources afin de permettre des embauches de personnels supplémentaires, de prolonger les heures d'ouverture des bureaux de visas et d'ouvrir des bureaux temporaires, selon les besoins.

2. LEVEE PARTIELLE DES EXIGENCES BIOMETRIQUES

La collecte des données biométriques peut générer des délais inutiles. Le recours au volet d'urgence permettrait à IRCC de moduler ses exigences en la matière en fonction des différentes catégories de population et du risque. Par exemple, une exemption pour les enfants de moins de 18 ans (au lieu de 14 ans comme prévu actuellement), ou pour les aînés, pourrait être instaurée. Un demandeur ayant déjà reçu un visa du Canada par le passé et qui est sans dossier criminel pourrait également obtenir une dispense.

3. VISA SPECIAL D'URGENCE :

La mise en place de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), a pris 22 jours. Un tel délai pourrait être réduit si IRCC se dotait d'un volet d'urgence anticipant la mise en place d'un tel programme assouplissant ses pratiques administratives. Les dossiers issus de ces programmes pourraient ainsi être traités de façon prioritaire. Au besoin, le programme pourrait être prolongé.

4. PROGRAMME DE PARRAINAGE FAMILIAL ELARGI :

La formule du parrainage utilisée lors du rapatriement des réfugiés afghans et ukrainiens est une formule positive, nous souhaitons donc que la notion de famille puisse être élargie en cas de crise.

5. PASSERELLE AERIENNE :

Le Canada gagnerait à établir des partenariats avec des entreprises aériennes, en négociant à l'avance des ententes-cadres pour réduire le délai de mise en place de passerelle aérienne. Le Canada devrait également tirer leçon des défis logistiques posés par le rapatriement des réfugiés afghans et ukrainiens pour améliorer sa rapidité d'exécution. Agir en amont permettrait d'économiser de précieux jours et d'accélérer le rapatriement.

6. FORCE DE RESERVE D'AGENTS D'IMMIGRATION :

Le personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada s'est spontanément mobilisé à plusieurs reprises lors des récentes crises pour soutenir IRCC, en récoltant par exemple, les données biométriques à la frontière ou encore, en accueillant les réfugiés.

IRCC devrait, dans le respect des conventions collectives existantes et sur une base volontaire, formaliser ce soutien et former une partie du personnel de l'ASFC en « force de réserve » de fonctionnaires, prête à se joindre aux efforts d'IRCC à tout moment.